



PROVINCE DE QUÉBEC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2018 DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE, TENUE AU CENTRE HARPELL 60, RUE SAINT-PIERRE

12-376-18	Transaction — Entente hors cour relative à l'expropriation d'une partie du lot 1 559 478
------------------	---

ATTENDU QUE la Ville a publié un avis d'expropriation sur une partie du lot 1 559 478, du cadastre du Québec, faisant l'objet du dossier SAI-M-272084-1803 ;

ATTENDU QUE l'expropriée a contesté l'avis de réserve préalable dans le dossier 500-17-082055-149 et le droit à l'expropriation dans le dossier 500-17-102697-185, en plus de demander à la Cour supérieure d'annuler le *Règlement numéro 767 relatif à la citation de la Maison Michel-Robillard située au 20 345, chemin Sainte-Marie comme immeuble patrimonial* ;

ATTENDU QUE des pourparlers de règlement ont été entrepris entre les procureurs aux dossiers pour mettre fin à l'ensemble desdits litiges par la conclusion d'une transaction ;

ATTENDU la recommandation du directeur général ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'entériner la transaction intervenue dans les dossiers SAI-M-272084-1803, 500-17-082055-149, 500-17-102697-185 et 500-17-084105-140 et d'autoriser madame le maire Paola Hawa, ou en son absence, le maire suppléant et, le directeur général, ou, en son absence, la greffière, à procéder à la signature de ladite transaction et de tout document requis pour sa mise en œuvre, dont l'acte de transfert à être publié au bureau de la publicité des droits pour compléter l'acquisition, par la Ville, de la partie du lot 1 559 478 visée par l'avis d'expropriation.

De mandater monsieur François Houle, arpenteur-géomètre, et PME INTER Notaires pour compléter la renumérotation cadastrale et confectionner et publier l'acte de transfert requis en pareille circonstance.

Adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Me Catherine Adam, OMA
Greffière
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue